



Bilan

du Contrat de gestion

du Lagne et de la Laye

et de son 1^{er} programme d'actions

2014-2016

Communes incluses dans les limites géographiques du bassin versant du Lagne et de la Laye et invitées à se positionner :

Aubenas-les-Alpes

Banon

Dauphin

Forcalquier

L'Hospitalet

Lardiers

Limans

Mane

Ongles

Reillanne

Revest-des-Brousses

La Rochegiron

St-Etienne-les-Orgues

St-Maime

St-Martin-les-Eaux

St-Michel-l'Observatoire

Saumane

Vachères

Villemus

Villeneuve

Volx



Un projet animé par :

Avril 2019

1 Nos rivières Largue et Laye : leurs atouts et fragilités

• La Laye (24 km) et le Largue (45 km) sont des affluents rive droite de la Durance, à régime torrentiel.

• Le bassin versant¹ du Largue et de la Laye couvre une surface de 372 km² où vivent 12 000 habitants sur 21 communes.

• 78 % de la surface du territoire est dominée par des espaces naturels.

¹ Un bassin versant (ou bassin hydrographique) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête (ou lignes de partage des eaux) et irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière, avec tous ses affluents et tous les cours d'eau qui alimentent ce territoire).

Forces / faiblesses

RESSOURCE EN EAU

- Une ressource en eau limitée pour satisfaire tous les usages (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, activités récréatives de la pêche) et les besoins des milieux naturels.
- Des déficits sont à craindre au regard des besoins futurs en eau potable et des évolutions climatiques.

QUALITÉ DES EAUX

La qualité des eaux est globalement bonne mais malgré les efforts des collectivités en matière d'assainissement, elle reste dégradée dans certains secteurs. Cette qualité dégradée est discriminante pour les usages et les espèces aquatiques (poissons...).

MILIEUX NATURELS

- Des milieux naturels remarquables liés à l'eau : prairies humides et ripisylve de qualité sur le Largue médian et sur les affluents (Aiguebelle, Rimourelle), nombreuses espèces patrimoniales associées (castor, écrevisses à pattes blanches...).
- Des berges et une ripisylve (végétation de bord de cours d'eau) en mauvais état dans certains secteurs.

RISQUES INONDATIONS

- Ils concernent des zones habitées et des infrastructures majeures à l'aval du bassin versant.
- La question du ruissellement pluvial doit être intégrée aux risques inondations.

PATRIMOINE ET PAYSAGES

Il existe un fort potentiel patrimonial et paysager autour de l'eau mais les rivières sont peu mises en valeur. Le Largue et la Laye sont encore mal connus des habitants. Peu d'activités récréatives, telles que la pêche par exemple, sont développées sur ces rivières.



Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

- CC Haute-Provence Pays de Banon
- CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
- CA Durance Luberon Verdon Agglomération



Repères historiques

2008-2010
Émergence

• Émergence du projet de gestion collective du Largue et de la Laye

• Élaboration concertée du diagnostic et partage des enjeux sur le bassin versant

2011-2013
Accords sur des objectifs communs

Signature de la charte d'engagement autour d'objectifs communs pour une durée de 6 ans (2012-2018)

- Avril 2013 : adhésion de 17 communes sur 21
- Juin 2016 : adhésion de 3 communautés de communes sur 4



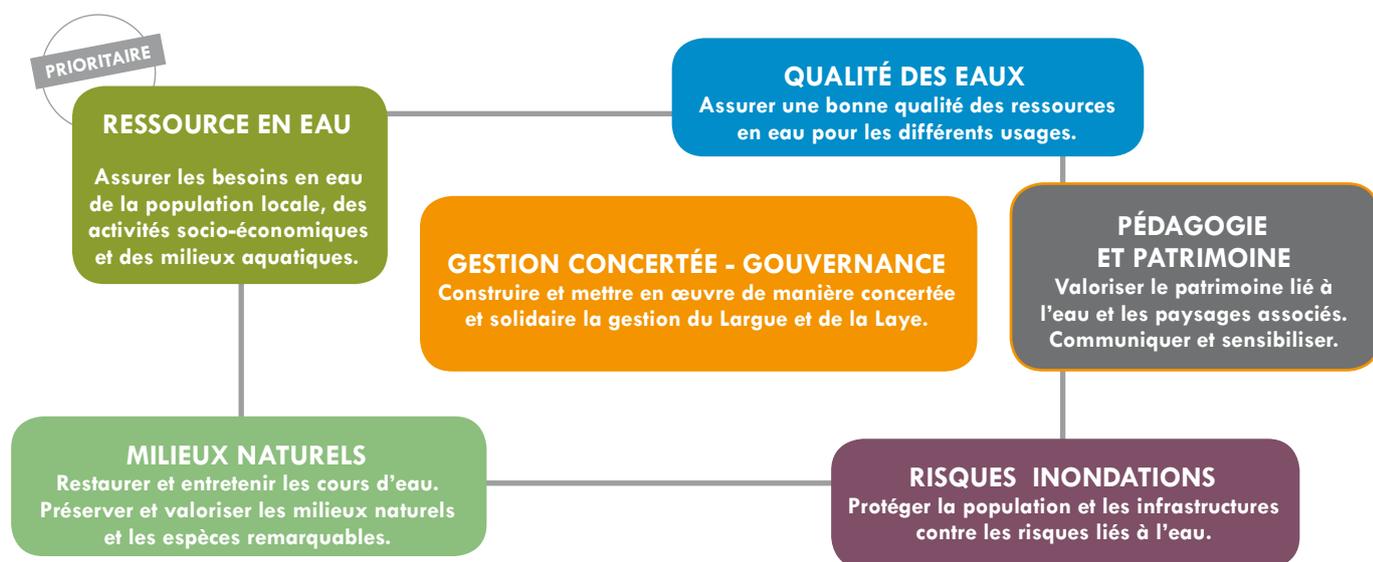
2 Agir pour nos rivières

■ Face aux enjeux de l'eau sur le territoire et en particulier celui de la ressource pour les différents usages socio-économiques et environnementaux, les élus des communes du territoire ont décidé de s'engager dans un **Contrat de gestion du Largue et de La Laye**.

Grâce à la coordination et à l'animation du Parc naturel régional du Luberon et au soutien des partenaires techniques et financiers (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Département des Alpes de Haute-Provence), les communes ont signé en avril 2013 une **charte d'engagement** sur 6 ans en faveur de la gestion de l'eau.

■ Un **1^{er} programme d'actions** du Contrat de gestion a été **conduit de 2014 à 2017** pour répondre aux enjeux et aux objectifs définis dans la charte d'engagement sur le Largue et la Laye.

➤ Les enjeux traités dans le Contrat du Largue et de la Laye



Fin 2013
1^{er} programme d'actions

2014-2016
Mise en œuvre

2017-2018
Bilan et perspectives

2019-2021

Validation du 1^{er} programme d'actions du Contrat de gestion

Mise en œuvre du 1^{er} programme d'actions du Contrat

Étude bilan du 1^{er} programme d'actions

Réflexion sur les suites à donner au Contrat de gestion

2^{ème} programme d'actions du Contrat

- 150 actions
- 30 maîtres d'ouvrage
- Montant du Contrat : 3 millions €/ an



Panorama général du 1^{er} programme d'actions 2014-2016 du Contrat de gestion Largue et Laye

➤ Combien d'actions ?

119 actions

réparties sur 5 volets

53 actions pour la **ressource en eau**

31 actions pour la **qualité des eaux**

20 actions pour **l'animation et la sensibilisation**

10 actions pour les **milieux naturels**

5 actions pour les **risques**

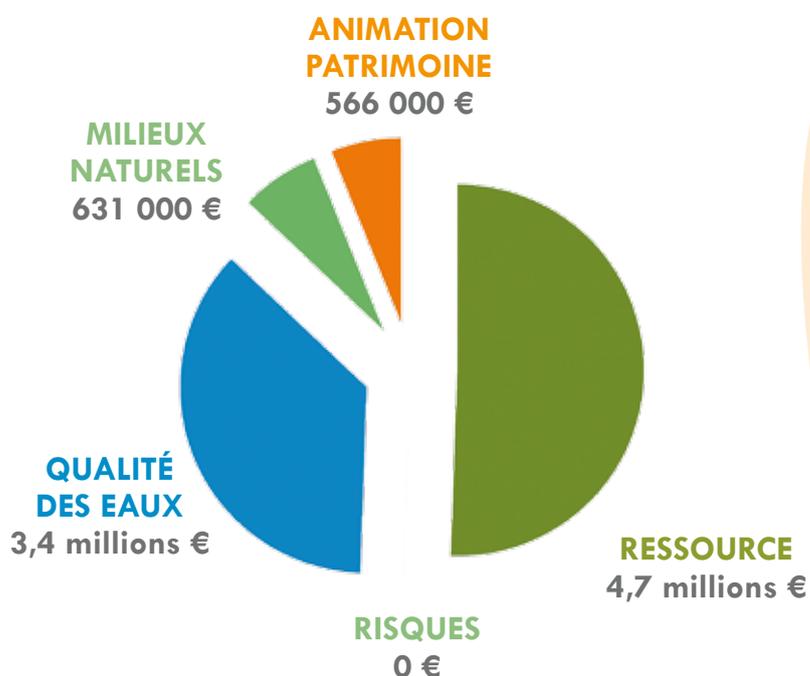
58% des actions ont été achevées ou sont en cours

36% des actions ont été reportées

6% des actions ont été annulées

➤ À quels coûts ?

9,4 millions € TTC engagés



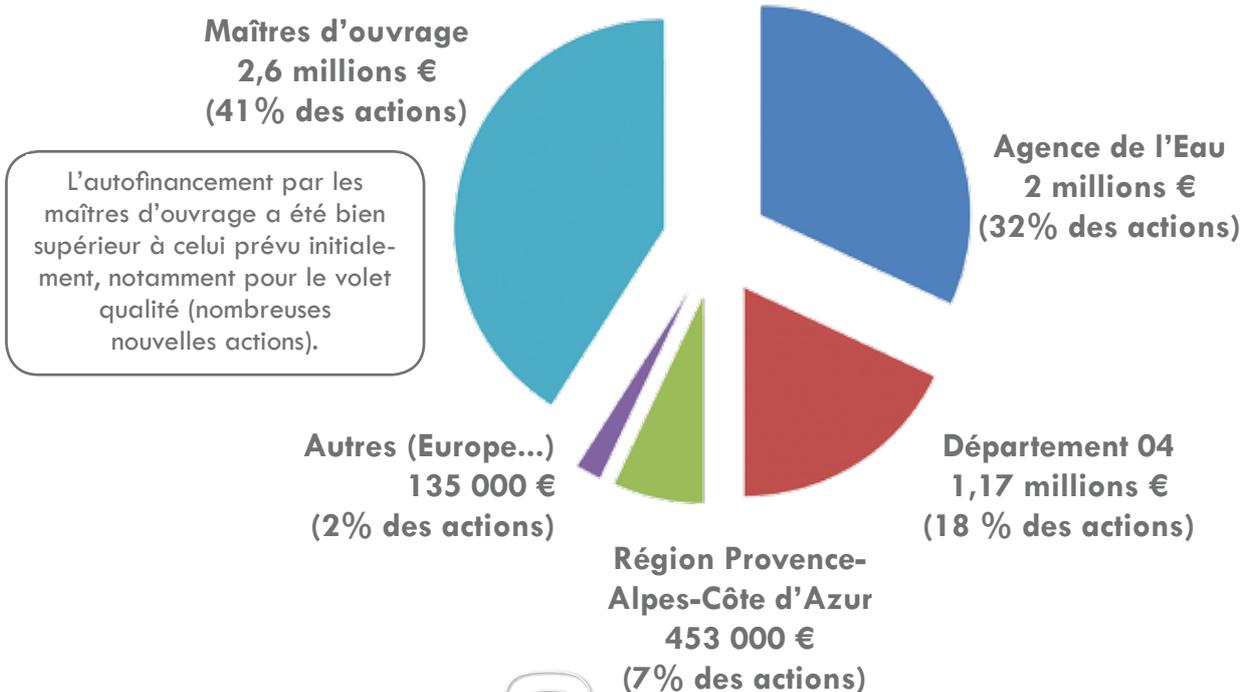
➤ Qui porte

Vos collectivités
30 maîtres d'ouvrage

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| Aubenas-les-Alpes | St-Maime |
| Dauphin | St-Martin-les-Eaux |
| Forcalquier | St-Michel-l'Observatoire |
| L'Hospitalet | Vachères |
| Lardiers | Villemus |
| Limans | Villeneuve |
| Ongles | Volx |
| Reillanne | |
| Revest-des-Brousses | |
| St-Etienne-les-Orgues | |



➤ Quels financements ?



les actions (maîtres d'ouvrage)

et autres acteurs locaux engagés

Département 04

Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA)

Syndicat d'eau potable et d'assainissement Saumane-l'Hospitalet (SEPASH)

Chambre d'agriculture 04

Parc naturel régional du Luberon

Union Départementale Vie et Nature (UDVN)

EDF

Société du Canal de Provence (SCP)

Fédérations de Pêche

Agri Bio

Association syndicale du canal de Manosque (ASCM)

Associations locales...

17 communes sur 21

se sont engagées dans le Contrat en 2013.

Les communautés de communes ont adhéré plus tardivement (2016), d'autres n'ayant pas souhaité y participer (la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon).

A noter que les élus de la Communauté de communes du Pays de Banon, aujourd'hui rassemblés au sein de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon ont été à l'origine de la prise de conscience de la gestion de la ressource à l'échelle du bassin versant.



Les actions du Contrat de gestion en faveur de la ressource en eau

Quel bilan retenir ?



65 à 70%

des actions prévues sur la ressource ont été **engagées** (réalisées ou en cours) dans le 1^{er} programme du Contrat de gestion

Actions engagées
(réalisées ou en cours)

80%

pour la **gestion patrimoniale** et les **travaux sur les équipements** de prélèvement et de distribution de l'eau (réfection de réseau, de captages, équipements des réseaux en dispositif de mesures, de suivi (compteurs...)).



2,6 millions d'€ engagés

Résultats



Amélioration des équipements de prélèvements et de distribution sur les communes de Forcalquier, Limans, Saint-Etienne-les-Orgues, Saint-Michel-l'Observatoire, Vachères, Reillanne et sur le territoire de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon. Les actions conduites ont déjà contribué à l'amélioration des équipements (mais de façon partielle), amélioration qui devrait se poursuivre au regard des travaux réalisés (en cours ou reportés).

65%

des **schémas directeurs d'alimentation en eau potable** ont été élaborés ou actualisés.



87 000 € engagés



4,7 millions € engagés pour la ressource en eau.

50% autofinancement par les maîtres d'ouvrage.

L'Agence de l'Eau et le Département 04 sont les deux principaux partenaires financiers avec une contribution respectivement de 27% et 24%.

La contribution de la Région est de 0,3%.

Actions engagées
(réalisées ou en cours)

82%

pour la **sécurisation** de la
ressource future pour **l'eau**
potable (interconnexion, diversification...)
et **l'irrigation** (retenues collinaires,
transferts d'eau...).



188 000 € engagés

Résultats



- Réalisation d'une étude stratégique de sécurisation de l'eau potable : proposition de différents scénarios d'interconnexions et de recherche de ressources extérieures. La mise en œuvre ne pourra se faire sans portage collectif.
- Malgré le bon taux d'engagement des actions à travers des études, peu de travaux ont été réalisés pour sécuriser l'eau potable, excepté le raccordement de quelques secteurs non desservis sur les communes d'Aubenas-les-Alpes, L'Hospitalet, St-Etienne-les-Orgues, Saumane.
- Report de travaux importants en budget : alimentation de Saint-Michel-l'Observatoire via le SIIRF ou annulation de travaux de sécurisation sur Vachères par exemple.
- Réalisation en 2018 de premiers projets de retenues collinaires pour l'irrigation agricole.



Recherche de fuites sur les communes d'Aubenas-les-Alpes, Forcalquier, Limans, Saint-Etienne-les-Orgues, Saint-Michel-L'Observatoire, Volx, Reillanne, DLVA



Actions engagées
(réalisées ou en cours)

72%

pour les **économies d'eau** :
amélioration des pratiques des agriculteurs
et des **collectivités** (gestion des espaces verts, mise
en place de compteurs dans les bâtiments commu-
naux...), **sensibilisation des exploitants**
agricoles et communication/sensibilisation ciblée
auprès des **habitants**.



93 000 € engagés

Résultats



- Baisse de 10% des prélèvements agricoles grâce à la procédure d'autorisation mise en place.
- Prise de conscience des nécessaires économies d'eau à l'échelle du bassin.
- Mise en place de compteurs dans les bâtiments communaux, adaptation des plantations... par certaines collectivités (Forcalquier, Saint-Michel-l'Observatoire, Limans, Reillanne).
- Réussite de l'opération pluriannuelle "Économisons l'eau" conduite par le PNR du Luberon : diffusion de divers outils de communication, cycles de formation auprès des élus et des techniciens des collectivités.

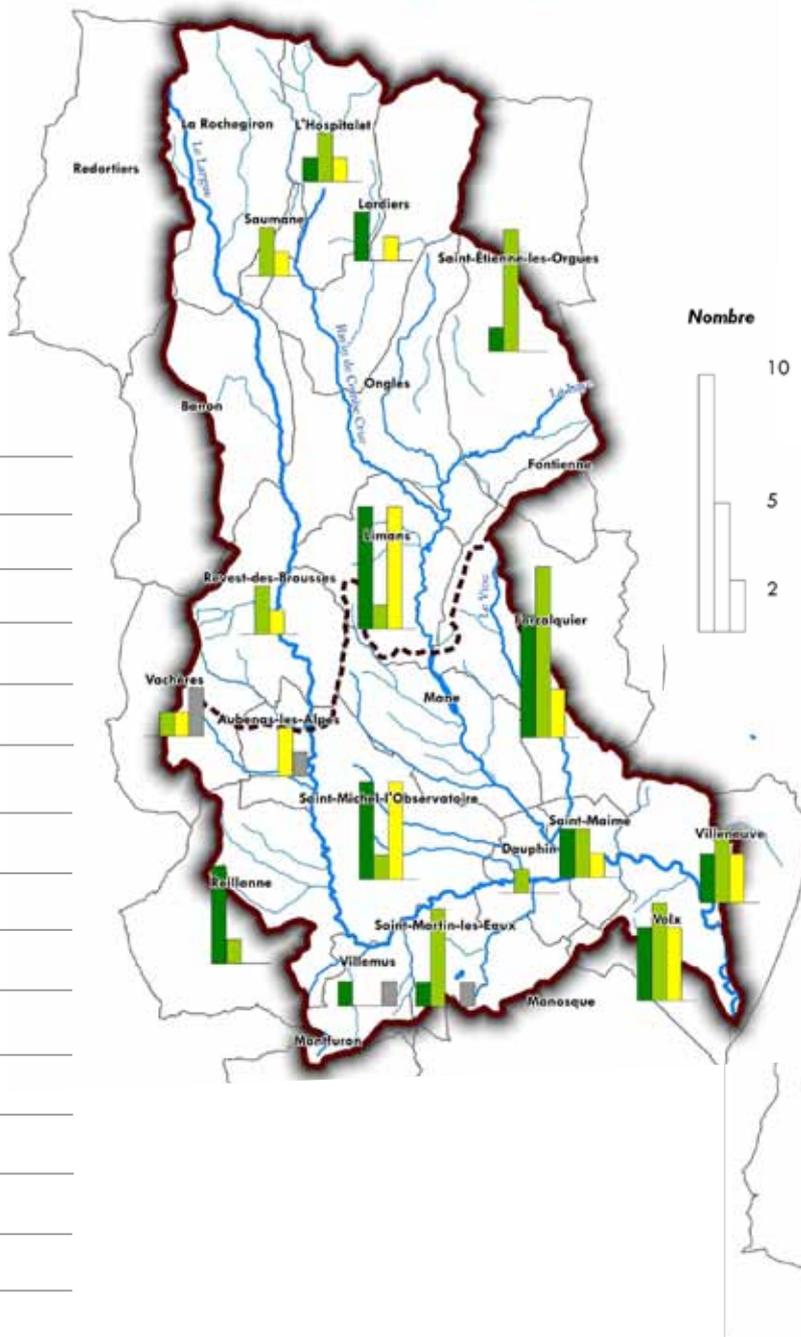


“Économisons l'eau” :

une **opération exemplaire** : **11 sessions de formation, 22 élus et techniciens formés aux économies d'eau dans le domaine public.**

➤ Nombre d'opérations conduites sur la ressource en eau

dans le 1^{er} programme du Contrat de gestion



De **nouvelles actions** ont été **inscrites au cours du contrat de gestion**, d'autres ont été conduites **hors contrat**.



1,77 millions € engagés

pour les nouvelles actions intégrées au Contrat et hors Contrat

➤ Coûts des opérations conduites sur la ressource en eau

dans le 1^{er} programme du Contrat de gestion

Bassin versant du Larges
 Limite des secteurs géographiques amont et aval

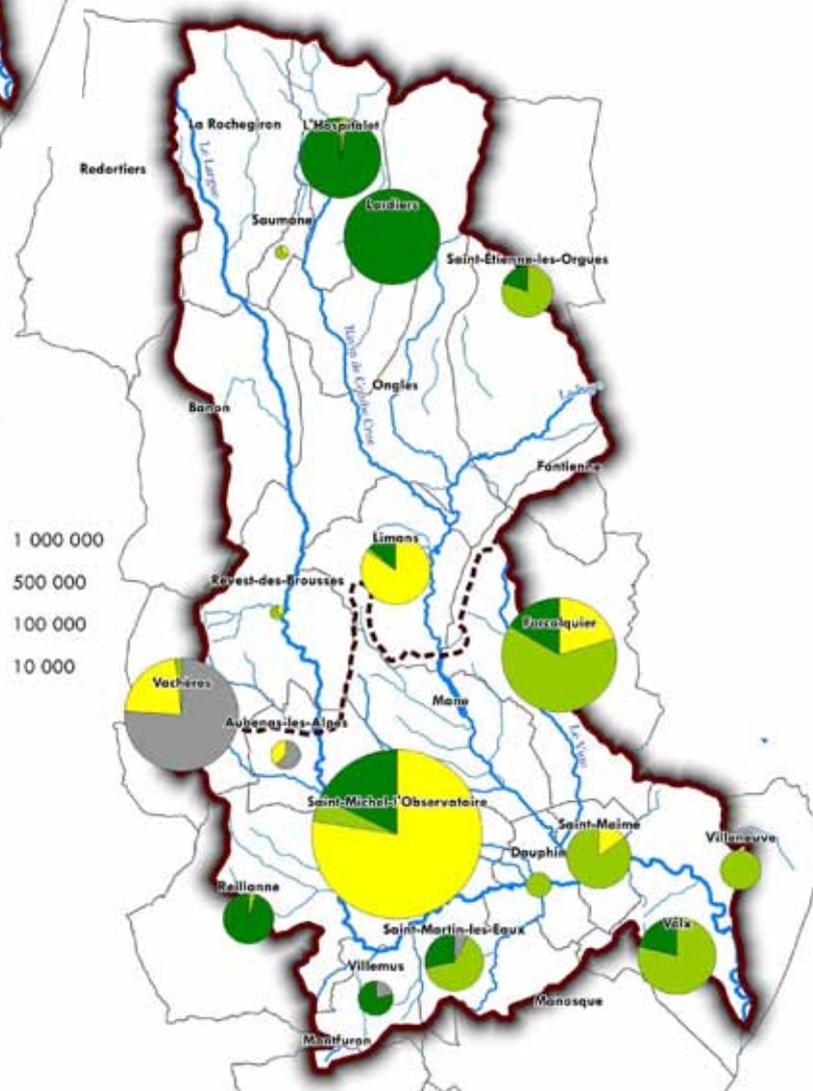
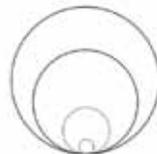
Réseau hydrographique

Principal
 Secondaire
 Surface en eau
 Limite communale

Type d'opération

Achevée
 En cours
 Reportée au second programme d'actions
 Annulée

Coût (€)





Bilan général

des actions du Contrat sur la ressource en eau



Principales améliorations

- Amélioration des **connaissances** et des besoins de travaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable (AEP) et réduire les besoins (et par voie de conséquence les pressions sur la ressource).

- Amélioration des **rendements des réseaux AEP**. Par exemple, le rendement des réseaux est passé de 32% en 2007 à 83% en 2018.

- Un **PGRE** (*Plan de Gestion de la Ressource en Eau*) validé par arrêté préfectoral en avril 2018, signe d'une appropriation locale des enjeux, des problématiques à traiter et des moyens à engager. Ce PGRE va permettre de mobiliser des financements prioritaires.

- **Diminution des besoins** (demandes) pour **l'irrigation individuelle**. L'animation agricole de la Chambre d'agriculture 04 a permis d'accompagner au moins une partie des irrigants vers une amélioration des pratiques.

- Émergence de projets pour la **sécurisation de l'irrigation individuelle** (retenues collinaires, connexion à un réseau) pour sécuriser l'approvisionnement et réduire l'impact sur les ressources.



Problématiques persistantes

- **Problèmes de sécurisation de l'AEP** sur l'amont et la partie médiane du bassin versant.

- Mais ces **rendements restent encore médiocres**.

- **Absence de gestion globale de la ressource** en eau (pas de stratégie collective de réduction des prélèvements et de sécurisation des usages).

- **Capacité de stockage toujours réduite du barrage de la Laye** dans l'attente d'une mise en conformité du déversoir de crue, problématique pour la sécurisation de l'irrigation collective.

La durée courte du 1^{er} programme (3 ans) ne permet pas de mesurer d'effets significatifs sur la ressource en eau.

Avis des acteurs locaux

Pour les acteurs locaux interrogés dans ce bilan, le Contrat de gestion a permis de réduire les fuites sur les réseaux, d'améliorer la qualité de l'eau (travaux d'assainissement) et de soulager les milieux naturels notamment à travers la création de retenues collinaires (substitution des prélèvements agricoles dans le milieu naturel en période estivale).

“Le Contrat de gestion a permis de nous faire prendre conscience de la ressource en eau, fragile sur notre territoire. Des premières actions ont été mises en œuvre (réduction des fuites sur nos réseaux, schémas directeurs d'alimentation en eau potable...). Mais il reste encore beaucoup à faire dans le second programme d'actions”

Parole d'un élu



Les actions du Contrat de gestion en faveur de la **qualité des eaux**

Quel bilan retenir ?



72%

des actions prévues sur la qualité des eaux ont été **engagées** (réalisées ou en cours) dans le 1^{er} programme du Contrat de gestion.

Actions engagées
(réalisées ou en cours)

67%

pour la **création et réhabilitation des stations d'épuration.**



1,92 M. € TTC
mais **40% inférieur** au montant initialement envisagé

Résultats



Pour résoudre des problèmes de pollutions ponctuelles, de nombreux travaux sur les réseaux et les stations d'épuration ont été réalisés par les collectivités compétentes (communes, SEPASH...) : création d'une station à Reillanne, à Saint-Michel-l'Observatoire, à Dauphin, à Villeneuve-Volx et à Ongles, travaux sur les réseaux séparatifs à Forcalquier, amélioration du fonctionnement de la station de Villemus...

Mais des problématiques subsistent en différents points du bassin versant (Mane, Revest-des-Brousses, Lardiers, Forcalquier-ouest). De manière générale, ces travaux restent inférieurs à la programmation initiale qui était très ambitieuse sur le volet assainissement collectif (3,1 millions € envisagés).



Construction de la nouvelle station d'épuration de Reillanne



Construction de la nouvelle station d'épuration de St-Michel-l'Observatoire



3,4 millions € engagés pour la qualité des eaux.

36% autofinancement par les maîtres d'ouvrage.

L'Agence de l'Eau et le Département 04 sont les deux principaux partenaires financiers avec une contribution respectivement de 21% et 22% (la contribution du Département est bien supérieure au prévisionnel).

La contribution de la Région représente 10% des dépenses.

Avis des
acteurs
locaux

La majorité des acteurs locaux interrogés dans ce bilan souligne la réussite du Contrat, notamment à travers l'**efficacité des actions** sur la qualité et la ressource. Quelques acteurs estiment que le contrat n'est pas "allé suffisamment loin" en termes d'opérationnalité (trop d'études par exemple, trop d'actions à traiter en même temps sur des thématiques spécifiques...). Certaines actions n'ont pas pu être mises en œuvre faute d'une assistance à maîtrise d'ouvrage poussée, notamment sur la ressource en eau.

Actions engagées
(réalisées ou en cours)

75%

pour la mise en œuvre des
**captages prioritaires sur
l'eau potable.**



0,19 M. € TTC

Résultats



Le niveau de protection des captages s'est nettement amélioré (DUP approuvée ou procédure en cours). Les procédures "captages prioritaires" sont finalisées sur Lardiers et St-Etienne-les-Orgues, en cours sur Ongles, à réaliser sur Villemus et Saumane.



Bilan général des actions du Contrat sur la qualité des eaux



Principales améliorations

● **Amélioration de systèmes d'assainissement collectif.**

● **Connaissance complète des assainissements non collectifs** avec quelques réhabilitations de dispositifs à risque. 100% des actions ont été engagées avec essentiellement de l'animation de la part des SPANC.

● **Nette amélioration des protections "réglementaires" des captages AEP** et avancement des études "BAC" (bassin d'alimentation de captage) sur les captages prioritaires.

● Des **coûts réels nettement inférieurs au prévisionnel** (surtout pour les opérations d'assainissement collectif).



Problématiques persistantes

➤ Persistance de **quelques points noirs** et dispositifs impactant la qualité des eaux superficielles.

➤ Une absence de réflexion collective sur la gestion des **boues de station d'épuration.**

➤ Persistance de **pollutions diffuses** pouvant altérer la ressource en eau superficielle et souterraine (montagne de Lure, produits phytosanitaires d'origine agricole et urbaine).

➤ Difficulté à suivre l'évolution de la qualité des eaux car **aucun bilan actualisé** n'a été réalisé.

➤ **Non-réalisation des études sur les pollutions diffuses** en lien avec les

Amélioration globale de la qualité des eaux du Largue et de la Laye mais des problématiques de qualité persistent au niveau de certains captages destinés à l'AEP (présence de produits phytosanitaires surtout), et au niveau des systèmes d'assainissement collectifs encore défectueux. Les effets des actions sur la qualité de l'eau restent difficiles à évaluer en l'absence de données de suivi récentes.



Les actions du Contrat de gestion en faveur des

milieux naturels

Cours d'eau et zones humides

Quel bilan retenir ?



Actions engagées
(réalisées ou en cours)

78%

pour la **continuité écologique**
(franchissabilité des aménagements hydrauliques des cours d'eau du bassin versant).



570 000 € TTC

Résultats



Réalisation des études et travaux en cours ou programmés sur des ouvrages situés à l'aval du Lague : seuils du pont-canal et sous le canal EDF, siphon du Canal de Manosque, seuil de Saint-Maime, étude piscicole et astacicole (écrevisse)...

La continuité écologique représente le poste financier le plus important de ce volet. Le coût réel des opérations engagées est supérieur au prévisionnel (+17% environ lié au surcoût des travaux).



Étude de franchissabilité des aménagements hydrauliques par l'association syndicale du Canal de Manosque



Étude de franchissabilité des aménagements hydrauliques par EDF



631 000 € engagés pour les milieux naturels.

36% d'autofinancement par les maîtres d'ouvrage, soit bien supérieur au prévisionnel (16,6%).

Les aides de l'Agence de l'Eau représentent la majorité des financements (près de 60%). La Région a contribué à hauteur de 3,9% pour les actions du contrat.

Avis des acteurs locaux

“ Les milieux naturels et la gestion du risque inondation ont été le “parent pauvre” du Contrat”

Pour les acteurs interrogés dans le cadre de ce bilan, même si certaines actions ont été réalisées sur les milieux (effacement de seuils pour favoriser la continuité piscicole), les milieux naturels et l'inondation, sujets qui concernent la GEMAPI, ne seraient pas considérés comme prioritaires sur le bassin versant du Largue et de la Laye. Certains acteurs estiment en effet que les EPCI¹ du bassin ne s'investiraient peut-être pas suffisamment, ne se sentant pas forcément concernés par le PI (prévention des inondations) ni le MA (Milieux aquatiques).

Les enjeux et les rôles des milieux naturels (fonction de régulation des inondations, de réserves d'eau...) sont méconnus sur le bassin versant. La transversalité entre milieux, inondations, ressource en eau... n'est pas intégrée dans les esprits.

Par ailleurs, certains acteurs disent manquer d'explication sur le “qui fait quoi” et ce qui doit être fait en matière d'entretien des berges des cours d'eau. Le risque inondation est également mal connu (degré réel de risque et absence de culture du risque inondation) : la rareté de la ressource en eau sur le territoire fait oublier que parfois, il peut y avoir beaucoup d'eau (inondation).

¹ EPCI = Établissement Public de Coopération Intercommunale

Bilan général

des actions du Contrat sur la milieux naturels



Principales améliorations

- Taux d'engagement plutôt bon pour la continuité écologique et la connaissance sur les espèces piscicoles (obligation réglementaire, maître d'ouvrage identifié).
- Des actions de nettoyage ont été organisées chaque année, portées par des associations et accompagnement du PNR du Luberon. Elles ont concerné l'aval du Largue notamment (communes de Reillanne, Saint-Michel-l'Observatoire, Dauphin, Saint-Maime, Volx et Villeneuve).



Problématiques persistantes

- Taux d'engagement faible sur la gestion des berges et de la ripisylve. Le Département 04 a cessé en 2014 ses interventions d'entretien par les brigades bleues. En l'absence de maître d'ouvrage identifié, aucun nouveau plan de gestion n'a été établi.
- Taux d'engagement faible sur les zones humides (absence de maître d'ouvrage, fin de l'accord-cadre entre le CEN PACA et l'Agence de l'Eau). Les opérations sur les zones humides n'ont donc pas été engagées. Elles ont toutefois été reportées : le PNR a lancé en 2018 l'élaboration d'un plan stratégique des zones humides à l'échelle de la réserve de biosphère qui intègre notamment le bassin versant du Largue et son voisin le Lauzon.



Les actions du Contrat de gestion en faveur des risques inondations

Quel bilan retenir ?

Crue du Largue en 1994



22%

des actions prévues sur les risques ont été **engagées** (réalisées ou en cours) dans le 1^{er} programme du Contrat de gestion

Seules 2 actions ont été engagées

- **Charte commune de gestion de la forêt**
- **Accompagnement des collectivités dans le cadre des documents d'urbanisme et des documents liés à l'eau.**



Bilan général des actions du Contrat sur les risques inondations



Principales améliorations

- Amélioration des connaissances des inondations et des risques associés sur Manosque et Villeneuve (via la révision des PPRI), mais aussi sur les communes de Mane (aval barrage de la Laye), Saint-Michel-l'Observatoire, Saint-Martinles-Eaux, Dauphin, Saint-Maime, suite à l'étude réalisée par la DDT 04 (enveloppe indicative des zones inondées pour des crues courantes).
- Radar sur le pont de la RD à Saint-Maime, mis en place en 2015 et validé à l'automne 2017 par le SPC pour la prévision des crues.
- Action du SIIRF pour sécuriser le barrage de la Laye (surveillance du glissement de terrain en amont, reprise de la vanne de fond, étude pour réaliser un nouveau déversoir de crue).



Problématiques persistantes

- Taux très faible d'actions engagées sur les risques dans le Contrat de gestion : problème de portage des études et pas de maître d'ouvrage identifié.
- Mais pas d'étude hydraulique précise sur les secteurs à enjeux sur le Largue/Laye médian.
- Pas d'inventaire des enjeux exposés au risque inondation (en dehors des communes dotées de PPRI).
- Aucune action sur le ruissellement urbain.

Le Contrat de gestion en tant que tel n'a pas contribué à faire évoluer la situation initiale sur le volet risque. La programmation des actions a été moins ambitieuse que les objectifs affichés.



En l'absence de prévisionnel et d'actions réalisées chiffrées, aucun bilan financier ne peut être présenté pour ce volet.



Animation/gouvernance Sensibilisation et patrimoine Quel bilan retenir ?



Actions engagées
(réalisées ou en cours)

100%

pour l'animation et le suivi du
Contrat de gestion.



216 000 € TTC

Résultats



L'animation du Contrat et son suivi ont été réalisés par le Parc naturel régional du Luberon de 2008 à 2018. Ce travail réussi a permis d'amorcer et de maintenir une dynamique et une prise de conscience de l'importance de la gestion de l'eau sur le bassin versant. Des supports de communication ont été réalisés pour l'animation de la démarche au fur et à mesure de l'avancement de l'opération. Les actions ont fait l'objet d'un suivi en continu par la chargée de mission du Parc (tableau de bord).

“Marjorie GRIMALDI et Cédric PROUST du Parc du Luberon ont fait un travail de qualité, un travail de fourmis qui a permis de créer une vraie dynamique autour du projet de contrat”
Parole d'un partenaire financier



76%

des actions prévues sur les risques
ont été engagées (réalisées ou en cours)



Ateliers de concertation dans le cadre de l'étude bilan et perspectives du Contrat de gestion du Largue et de la Laye - février 2018 Aubenas-les-Alpes



Sortie terrain sur le barrage de la Laye



566 000 € engagés pour l'animation, la sensibilisation et la valorisation.
15% autofinancement par les maîtres d'ouvrage, légèrement inférieur au taux prévisionnel (18,7%).

L'Agence de l'Eau est le principal partenaire financier avec une contribution à hauteur de 50%, taux bien plus élevé que le prévisionnel.

La Région, le Département 04 et d'autres partenaires (Europe...) ont contribué à hauteur de 35% environ. Les aides globales des partenaires financiers (toutes actions confondues) sont bien supérieures au prévisionnel (plus du double pour l'Agence de l'Eau, 160% pour la Région et le Département).

Actions engagées
(réalisées ou en cours)

70%

pour l'information,
la communication et la
sensibilisation.



307 200 € TTC

Résultats



Réussite des programmes de sensibilisation/
formation :

- Sur la ressource : "Économisons l'eau".
- Sur l'agriculture biologique, les phytosanitaires : "Jardinons au naturel".
- Programmes pédagogiques à destination des scolaires.



Formation "Zéro phyto" à Reillanne



Intervention auprès des scolaires (CPIE 04)



Nettoyage de la source et du lavoir de Bellevue (Volx)



Fiches-conseils (au nombre de 9) pour savoir comment réduire jusqu'à 50% de sa facture d'eau



Chevalet de sensibilisation installé chez les hébergeurs touristiques

Actions engagées
(réalisées ou en cours)

75%

pour la mise en valeur des
cours d'eau et du patrimoine



27 100 € TTC

Résultats



- Opérations de nettoyage des cours d'eau.
- Nettoyage d'une source et d'un lavoir sous les crêtes de Bellevue à Volx (2014), du lavoir de la Marceline à Saint-Michel-l'Observatoire (2015), journée citoyenne (2017) à Reillanne pour nettoyer le moulin Delestic...

- Inventaire des mines d'eau sur la commune de Saint-Michel-l'Observatoire, cycle de conférences "Les Liens entre paysage, qualité des eaux et agriculture" par l'association Alpes de Lumière.

- Réalisation de panneaux didactiques associés à une brochure de vulgarisation grand public par la commune de Volx en lien avec le nettoyage de la source de Bellevue.

“Un cadre de concertation adapté dans le contrat, un travail technique réussi... mais un manque de mobilisation et de fédération de tous les acteurs clés”

Le majorité des acteurs locaux interrogés dans le cadre du bilan reconnaît la qualité de la concertation (ses instances : Comité de pilotage, Bureau, Commissions thématiques) et son animation (bon rythme de réunions, dialogue en continu...). Beaucoup soulignent le format adapté de ces instances de concertation et la dimension “apolitique” qu’elles revêtent, et par conséquent la possibilité de décider de manière collective et consensuelle.

Les acteurs déplorent cependant le manque de mobilisation et de fédération des acteurs clés dans le contrat, notamment les élus clés des EPCI et des syndicats d’eau.

“Il n’y a pas de clans, pas d’opposition au Bureau. Nous avons tous envie d’avancer et de trouver ensemble des solutions pour l’eau sur notre territoire”
Parole d’un élu du Bureau

“Un contrat qui n’a pas été réellement approprié par les habitants et tous les élus”

Malgré les opérations de sensibilisation réalisées dans le contrat, les habitants et certains élus semblent encore peu mobilisés sur la question de la ressource en eau. Les effets en termes d’évolution des comportements des populations sur l’eau sont encore peu visibles car les changements de pratiques prennent du temps. Ce qui amène parfois à conclure à tort que la communication / sensibilisation n’a pas été suffisamment efficace.



Bilan général

des actions du Contrat sur

animation et sensibilisation



Principales avancées

- Des actions bien engagées sur l’animation et le suivi du contrat, et sur la mise en valeur paysagère et patrimoniale des cours d’eau.
- Un investissement très important sur la thématique de la ressource en eau, notamment dans le cadre du programme “Économisons l’eau”.
- Fédération d’une partie des acteurs autour d’une démarche collective de gestion de l’eau sur le bassin versant du Largue et de la Laye.
- Réussite du portage technique par le Parc naturel régional du Luberon.



Points à améliorer

- Pas de sensibilisation sur le volet risque.
- La sensibilisation n’a pas encore porté pleinement ses fruits. La poursuite des actions de sensibilisation contribuera à une appropriation des enjeux du territoire et à la mise en œuvre de pratiques adaptées.
- Faiblesse de la représentation politique dans les instances de concertation.
- Morcellement de la gouvernance dans le domaine de la gestion des ressources en eau (eau potable, irrigation...) des milieux aquatiques et des inondations alors que les enjeux en matière de sécurisation nécessiteraient d’engager une gestion collective à l’échelle du bassin versant.

Bilan général & Perspectives

D'un point de vue technique



Points forts / Réussites

- Un **1^{er} programme d'actions globalement positif** en termes d'amélioration des **connaissances** et de définition d'une **stratégie** sur la ressource, notamment, via le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).
- Un Contrat de gestion vu comme un **outil "innovant"** qui a su donner de la **cohérence** et de la **lisibilité pour programmer les actions**.
- Un Contrat qui a **bénéficié d'une animation et d'un appui technique soutenus** du Parc naturel régional du Luberon
- Un Contrat qui a permis de **mobiliser des moyens financiers** de la part des partenaires (Agence de l'Eau, Département...).



Points faibles

- **L'atteinte des objectifs environnementaux est difficile à évaluer** par manque de suivi complet mais surtout par la durée très courte du 1^{er} programme d'actions (3 ans).
- **Aucune action sur les inondations** n'a été conduite faute de maître d'ouvrage.
- Les **milieux naturels** ont été le **"parent pauvre"** du Contrat.

➤ Quelles perspectives envisagées

1

Poursuivre le Contrat de gestion.

- Pour ne pas perdre la dynamique et le bénéfice des efforts déjà réalisés.
- Pour conforter l'action collective.
- Pour conduire les opérations non réalisées dans le 1^{er} programme.
- Pour pérenniser les aides financières des partenaires.

2

S'entendre sur un portage local pour la gestion de l'eau.

- Réfléchir à un portage inter-EPCI* : impliquer les élus clés des différents EPCI en lien avec la prise de compétence GEMAPI* et les perspectives de gestion de l'eau potable et de l'assainissement.
- Étudier la création d'un syndicat de rivière regroupant plusieurs bassins versants (Largue, Laye et Lauzon).
- Veiller à ne pas "morceler" la gestion de l'eau et à ne pas éloigner les acteurs des enjeux locaux de l'eau.

*EPCI = Établissement Public de Coopération Intercommunale. Sur le bassin du Largue, il s'agit de la Communauté de communes Pays de Forcalquier- Montagne de Lure (CCPFML), de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon (CCHPPB) et de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA)

*GEMAPI = GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

D'un point de vue "humain"



Points forts / Réussites

- Un **contrat** qui a offert un **cadre de concertation adapté** et a permis de **fédérer** une partie des acteurs autour d'une démarche collective à l'échelle du bassin versant.

“Il n'y a pas de clans, pas d'opposition... Nous avons tous envie d'avancer et de trouver ensemble des solutions pour l'eau sur notre territoire”

Parole d'un élu

- Une **efficacité reconnue** dans l'**animation** du Contrat par le **Parc du Luberon**.

- Développement d'une **culture de l'eau** parmi les élus impliqués dans le Contrat.



Points faibles

- Un contrat “à la carte” qui a plus favorisé les **actions individuelles** que les **opérations collectives**.

“Le programme d'actions est plutôt une liste d'actions proposée par les maîtres d'ouvrage, en fonction de l'opportunité que pouvait représenter le contrat de gestion”

Parole d'un usager du bassin

- Une **solidarité difficile à ancrer**. Une motivation qui s'essouffle.

“On a beau être motivé, on commence à être usé car tout repose sur les épaules de quelques élus”

Parole d'un élu du bassin

- **Manque d'ambition collective et d'investissement politique** (les élus clés des communautés de communes du territoire se sont peu impliqués). **L'absence de portage** a été un frein à la conduite d'actions collectives par manque d'un maître d'ouvrage unique juridiquement reconnu.

- Un contrat parfois ralenti par la **complexité administrative, technique et réglementaire** des projets.

- **Difficulté de relier “petit cycle” de l'eau** (gestion de l'eau potable, de l'assainissement...) **et “grand cycle”** (gestion des milieux aquatiques et du risque inondation).

par les acteurs locaux ?

La ressource en eau reste l'enjeu n°1
car elle conditionne le développement futur du territoire
(alimentation des populations et vie socio-économique).

3

Optimiser les financements de l'eau.

Réfléchir à la tarification de l'eau.

Mettre en place la **taxe GEMAPI** (*Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations*).

Prioriser les actions du Contrat face à la **baisse des subventions**.

4

Renforcer la technicité locale en matière de gestion de l'eau.

Renforcer et mutualiser les moyens techniques et humains (expertise, assistance technique auprès des collectivités) pour conduire les opérations.

5

Poursuivre et renforcer la communication interne et externe.

Sensibiliser davantage les populations locales, touristiques et les agriculteurs sur la préservation de l'eau.

Impliquer les élus comme relais de communication locale.

➤ Sur quoi agir dans les prochaines années ?

PRIORITAIRE

GESTION COLLECTIVE DES RESSOURCES EN EAU

- Sécurisation des usages AEP et irrigation.
- Réduction des pressions sur la ressource en été : recherche de ressources de substitution, stockage, interconnexion.
- Coordination et animation à l'échelle du bassin versant (surtout partie médiane et amont) :
 - pour la mise en œuvre du PGRE,
 - pour la gestion et la réalisation d'ouvrages structurants en matière de gestion quantitative des ressources en eau (ex : barrage de la Laye).

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX

- Poursuite de l'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif.
- Définition et mise en œuvre d'une stratégie concertée de réduction des pollutions diffuses sur territoires prioritaires comme par exemple la Montagne de Lure.
- Poursuite de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires (collectivités, exploitants agricoles).
- Amélioration des connaissances : suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

GOVERNANCE ET ANIMATION

- Poursuite de la sensibilisation et de l'animation globale du Contrat.
- Mise en place d'une (ou de) gouvernance(s) spécifique(s) pour la GEMAPI, la gestion quantitative de la ressource, voire la gestion des pollutions, en intégrant les compétences locales.

GESTION DES RISQUES INONDATIONS

- Amélioration des connaissances sur les aléas, les enjeux et les risques inondations surtout sur partie médiane du bassin versant et avec prise en compte du barrage de la Laye.
- Définition d'une stratégie de gestion adaptée aux enjeux et aux risques (moyens et gouvernance).
 - Gestion et entretien des cours d'eau (surveillance, enlèvements d'embâcles, gestion des érosions...).
 - Gestion des eaux pluviales en lien avec les documents d'urbanisme.

En lien avec les MILIEUX NATURELS (gestion de la ripisylve)

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Gestion des zones humides : étude en cours pour définir une stratégie de gestion.
- Amélioration des connaissances sur les cours d'eau : diagnostic écomorphologique des cours d'eau.
- Restauration/ entretien des cours d'eau : lit, berge, ripisylve.
- Amélioration de la continuité écologique.
- Mise en place d'une gouvernance et d'une coordination pour la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Poursuite d'actions ponctuelles sur des éléments de patrimoine en lien avec l'eau.

Animateur de la démarche :



Vous souhaitez en savoir plus ?
N'hésitez pas à nous contacter :
Maison du Parc, 60 place Jean-Jaurès,
84400 Apt
04 90 04 42 00 • parcduluberon.fr
contact : marjorie.grimaldi@parcduluberon.fr



Avec la participation technique et financière de :